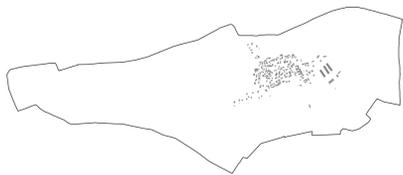


**PLAN LOCAL
 D'URBANISME**



5. PLAN DE ZONAGE N° 2

Modification simplifiée n°1
 Dossier approuvé
 Echelle : 1 / 4 000
 Novembre 2011

AGENCE DE DEVELOPPEMENT
 ET D'URBANISME
 DE L'AGGLOMERATION
 STRASBOURGEOISE
 9, Rue Brûlée - CS 80047
 67002 Strasbourg Cedex
 Tel. 03 88 21 49 00
 Fax 03 88 75 79 42
 www.adeus.org
 E-mail adeus@adeus.org

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

ZONAGE

- +++ limite communale
- limite de zone
- UB1 désignation de la zone

EMPLACEMENTS RESERVES

- A : voie ou passage public à créer
- A : chemin piéton à créer
- B : voie ou passage public à élargir
- C : ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert
- B 3 : numéro d'opération

AUTRES DISPOSITIONS

- reculement et cote depuis axe

